Pays : France Périodicité : Trimestriel The second section of the section of the second section of the section of the second section of the section

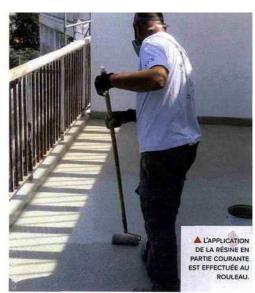
Date: JAN 16 Page de l'article: p.38

Page 1/1

RÉNOVATION

Etanchéité liquide en balcons

Un système efficace et facile à mettre en œuvre pour des spécialistes a permis de traiter efficacement l'étanchéité de 1000 m² de balcons.



ffrant une vue exceptionnelle sur la baie de Nice, la résidence des Balcons du Parc Impérial, datant de 1975, est une copropriété de 70 appartements répartis sur deux bâtiments de cinq étages. Les 1 000 m² de balcons présentant des défauts d'étanchéité, la maîtrise d'œuvre de leur rénovation a été confiée à l'architecte Philippe Dardy (06-Villeneuve-Loubet), membre de la Compagnie des architectes de copropriété. Les désordres étaient importants : fissurations, perméabilité avec dégradations en sous faces et en façades, décollements du dallage travertin d'origine.

Proposé en variante par STS Côte d'Azur, le système d'étanchéité liquide BWS de Triflex a été validé par l'architecte, la mise en œuvre étant confiée à STS Côte d'Azur, entreprise spécialiste de l'étanchéité à l'expertise reconnue en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. « Nous avons proposé ce système, explique Eric Le Carré, car sa faible épaisseur permet de conserver le revêtement existant mais surtout parce que la trame textile appliquée entre deux couches de résine est un gage d'efficacité tout en offrant le contrôle visuel d'une bonne répartition ». Flexible, le système assure une haute élasticité et un pontage dynamique des fissures. Il recouvre durablement toutes les formes, les joints et les points singuliers, tout en offrant une bonne résistance aux sollicitations mécaniques. Sa phase de durcissement courte réduit les temps d'intervention et de remise en circulation. Enfin il peut recevoir un large choix de revêtements en protection finale.

Le mode opératoire

Les travaux préparatoires ont consisté en une mise à nu avec ponçage général des surfaces, un contrôle du dallage avec suppression des éléments désolidarisés avant application d'une chape ciment pour planéifier les supports. Des saignées ont été réalisées devant les baies vitrées pour recevoir des caniveaux d'évacuation des eaux pluviales. La mise en œuvre de l'étanchéité commence par une primairisation au rouleau de toutes les surfaces, y compris en remontées murales, pour assurer l'adhérence. Vient ensuite une première couche

de résine Pro Terra sur laquelle est appliqué le voile de renfort Triflex en non tissé, préalablement découpé aux dimensions des balcons, avec recouvrement des bandes de 5 cm minimum. Ce voile est recouvert, frais sur frais, par une deuxième couche de Pro Terra. Enfin, un sablage vient améliorer l'adhérence et le transfert mécanique entre l'étanchéité souple qui doit absorber les déformations liées aux chocs thermiques et la rigidité du carrelage. Les points singuliers (seuils, remontées et retours sur becquets d'évacuation en périphérie) ont été traités selon le même mode opératoire avec le Triflex ProDétail. Ces travaux se sont déroulés sur une période de 16 mois.



STS Côte d'Azur : = une affaire de famille

Après avoir dirigé durant de longues années l'agence régionale Sika Travaux Spéciaux, Eric Le Carré a fondé STS Côte d'Azur, voici bientôt 20 ans. Il est désormais entouré de ses fils Ludovic, Grégory et Pierre, tous issus du monde du bâtiment, ce qui fait la force de cette entreprise familiale qui bénéficie d'un domaine d'excellence reconnu, l'étanchéité, en neuf comme en rénovation, dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Certifiée Qualibat et RGE (Reconnu garant de l'environnement), STS peut se targuer de nombreuses qualifications professionnelles. Eric Le Carré est d'ailleurs membre de la commission nationale Etanchéité Qualibat. Installée à Saint André de la Roche, en périphérie niçoise, et disposant d'un effectif de 19 personnes, de techniciens expérimentés et d'un bureau d'études intégré, l'entreprise s'appuie sur des procédés techniques exigeants et intervient régulièrement auprès des architectes, syndics, gestionnaires des bâtiments et ouvrages publics, promoteurs, particuliers. Avec pour mot d'ordre : étancher pour protéger et revêtir pour durer.

REFERENCE CARRELAGE

Pays: France

Périodicité : Bimestriel





Date: JAN/FEV 16 Page de l'article : p.38-40

Journaliste: R. V.

Page 1/3

Référence

CHANTIER

Étanchéité azuréenne

d'un SEL Triflex et d'une protection en carrelage collé, sur ancien revêtement conservé



L'état des balcons présentait des désordres importants : fissurations, perméabilité des balcons et terrasses avec dégradations en sous-face et en façade, zones déstructurées avec décollements du dallage d'origine en travertin...

onstruit en 1975, l'ensemble résidentiel des Balcons du Parc impérial Chénéficie d'une implantation privilégiée. Surplombant la baie de Nice et jouissant d'une vue exceptionnelle, cette copropriété de standing comprend 70 appartements, répartis dans deux bâtiments de cinq étages. Quarante ans après sa construction, l'état des balcons présentait des désordres importants auxquels il fallait remédier. L'audit, commandé par la copropriété à Philippe Dardy, architecte et membre de la Compagnie des architectes de copropriété, a notamment mis en lumière des soucis de fissurations et de perméabilité. Les balcons et terrasses présentaient, entre autres, des dégradations en sous-face et façade, ainsi que des zones déstructurées avec des décollements du dallage en travertin. La rénovation de la résidence a été confiée à P. Dardy, chargé d'organiser, notamment, la mise en œuvre d'une nouvelle étanchéité et d'un nouveau revêtement sur 1 000 m² de surface. Une opération complétée par différents travaux de peintures des façades, ferronnerie et évacuations des eaux pluviales, qui ont permis de redonner un sérieux coup de jeune à l'ensemble. L'entreprise STS Côte d'Azur, fondée il y a presque 20 ans par Éric Le Carré, a été chargée des travaux de réfection. Cette société, basée à Saint-André-de-la-Roche (06), dispose d'un effectif de 19 personnes. Spécialisée et experte reconnue dans les travaux d'étanchéité en région Paca, elle se distingue également par son aspect familial. En effet, Ludovic, Grégory et Pierre, les fils d'Éric Le Carré, sont tous engagés dans la vie de l'entreprise.

Un système approuvé

Proposé en variante par l'entreprise STS Côte d'Azur, le système d'étanchéité liquide BWS de <u>Triflex</u> a été validé et sélectionné par P. Dardy. Armé de non-tissé sur toute la surface, il est à base de résine de polyméthacrylate de méthyle (PMMA). Il résiste aux sollicitations mécaniques et est très apprécié pour sa flexibilité, qui assure une haute élasticité et un pontage dynamique des fissures. Triflex BWS absorbe sans dommage les mouvements de la construction et garantit une étanchéité fiable et durable sur toutes les formes, les différents joints et détails. Avec une phase de durcissement très courte, il assure des temps d'intervention et de remise en circulation rapides. Le système bénéficie d'un Avis Technique du CSTB DTA n°5/13-2364. Le groupe allemand Triflex, spécialiste des

Fiche d'identité du chantier

Lieu: résidence des Balcons du Parc impérial, Nice (06) Travaux: rénovation des balcons et terrasses, avec mises en œuvre d'un système d'étanchéité liquide et d'un carrelage collé Fournisseurs principaux: Triflex, Weber, Mirage

Maîtrise d'ouvrage : syndic groupe Foch Architecte/Maître d'œuvre :

Philippe Dardy - architecte DPLG

Entreprise principale: STS Côte d'Azur

Tous droits réservés à l'éditeur TRIFLEX 1346386400508 Pays: France

Périodicité : Bimestriel

Date: JAN/FEV 16
Page de l'article: p.38-40
Journaliste: R. V.

Page 2/3







Une couche primaire est nécessaire pour garantir l'adhérence au support. Elle est appliquée sur toutes les surfaces des balcons et terrasses, y compris sur les remontées murales.



Fiche d'identité de l'entreprise

Nom: STS Côte d'Azur

Siège : Saint-André-de-la-Roche (06)

Date de création : 1996

Effectif : 19 salariés

P.-D.G : Éric Le Carré

Activités : travaux d'étanchéité en neuf comme en rénovation en région Paca, renforcement de structure, résine de sol



En partie courante, l'étanchéité est réalisée en bi-couche, au rouleau, en incorporant un voile de renfort non-tissé entre les deux couches.

étanchéités à base de résines synthétiques liquides et des plastiques à froid, est présent à travers toute l'Europe. Sa filiale française, créée en 2010, compte actuellement sept salariés. « Le marché français est en plein développement et ne représente pour le moment qu'environ 2 % du chiffre d'affaires de Triflex en Europe, explique Yvon Bernard, responsable Grands comptes. Nous avons donc de la croissance devant nous, en comparaison de ce que réalisent nos filiales à l'étranger. Nous faisons uniquement de la vente en direct et travaillons avec des spécialistes de l'étanchéité. Nos partenaires applicateurs sont formés à la mise en œuvre de nos produits. »

Préparation des surfaces

Sur l'ensemble des balcons, une remise à nu des surfaces avec ponçage général a été nécessaire. Les dallages en travertin ont été contrôlés, les éléments désolidarisés supprimés et remplacés par une chape ciment pour

combler et rattraper les niveaux. Les formes de pente ont été vérifiées. « À la suite du fraisage, nous avons effectué un sondage systématique et déposé environ 5 à 10 % de zones douteuses qui sonnaient le creux, étaient peu ou mal adhérentes ou encore fissurées. . . Ces surfaces ont ensuite été reprofilées avec des mortiers sans retrait », précise É. Le Carré. Sur les avancées de balcons, le travertin a été soufflé et sablé avant la pose de couvertines. Devant les baies vitrées, des saignées de 5 cm de profondeur ont permis de créer des caniveaux conçus pour évacuer les eaux pluviales vers les colonnes descendantes ou les becquets de rejet d'eau. La mise en œuvre de l'étanchéité débute par le traitement de tous les points singuliers. Ensuite, sur les surfaces courantes, une couche de primaire est en premier lieu appliquée, y compris sur les remontées murales pour garantir l'adhérence

Pays: France

Périodicité : Bimestriel

Date: JAN/FEV 16 Page de l'article : p.38-40

Journaliste: R. V.



Page 3/3



Une dernière « couche utile » est appliquée puis sablée, afin de servir d'accroche au mortier-colle pour la pose du carrelage.



Une fois les travaux d'étanchéité achevés, le grès cérame de format 30x60 cm a été posé à la colle.



Vue finale des balcons après la pose du carrelage.

au support. Le voile de renfort Triflex, en non-tissé spécial, est ensuite découpé aux dimensions de chaque balcon, en prévoyant un recouvrement des bandes de 5 cm minimum. Une première application généreuse au rouleau de Triflex ProTerra à raison de 2 kg au m² précède la pose du voile, sur toute la surface, en chassant bien les bulles d'air éventuelles, suivie d'une seconde application, frais dans le frais. « Le procédé bi-couche de Triflex, avec la mise en œuvre du renfort textile entre les deux couches, nous garantit que la consommation requise soit respectée, détaille É. Le Carré. La toile devant être recouverte entièrement de résine lors de la seconde couche. nous sommes assurés d'être dans les clous. »

Couche d'accroche

Après une heure de séchage, une « couche utile », composée de Triflex ProTerra, est appliquée de manière homogène par-dessus la bi-couche. Cette étape s'exécute au rouleau, à raison d'un kg au m². Elle est ensuite revêtue d'un sablage abondant de sable de guartz (7 kg/m²) dans la couche fraîche. Cette couche supplémentaire n'est pas réalisée dans un but d'étanchéité, mais vise à servir d'accroche au mortier-colle pour la pose du carrelage. Les surfaces, alors devenues râpeuses, sont praticables après deux heures de séchage. « Pour cette couche d'accroche, nous travaillons avec le même produit et cela crée une certaine homogénéité, précise É. Le Carré. Les temps de séchage très courts du procédé Triflex nous permettent de réaliser les trois grandes phases dans une même journée : primaire, bicouche et finition. Cette technologie est très intéressante sur des petites surfaces, comme des balcons, car elle nous permet d'avancer de manière

Éric Le Carré, le fondateur de l'entreprise STS Côte d'Azur, peut compter sur ses fils Ludovic, Grégory et Pierre, tous impliqués dans la vie de l'entreprise.

significative. Il faut simplement que les compagnons chargés de la mise en œuvre soient formés au procédé et sachent l'exécuter les yeux fermés. » Une fois la couche d'accroche réalisée, le carrelage peut être posé dès le lendemain. Si l'ouvrage doit être livré aux autres corps d'état avant la mise en œuvre du carrelage, une protection provisoire est nécessaire. Tous les détails, les remontées sur voiles et seuils, ainsi que les retours sur becquets de rejets d'eau en périmètre, ont été étanchés sur le même principe, avec l'application au rouleau de la résine Triflex ProDetail.

Double encollage

La protection dure a été finalisée avec la pose d'un grès cérame du fabricant Mirage (série Cendre) au format de 30x60 cm. Les carreaux, ingélifs et antidérapants, ont été mis en œuvre en double encollage, en suivant la forme de pente (1,5 cm par mètre) du support initial. La vérification des formes de pente est évidemment essentielle sur cette typologie d'ouvrage car, lorsqu'une étanchéité est refaite en dessous du carrelage, l'eau s'infiltrant par les joints ne peut plus migrer. Il convient donc, lors de la préparation du support, de bloquer toutes les flaches qui pourraient gêner l'évacuation de l'eau. Pour le collage des carreaux, l'entreprise STS Côte d'Azur a sélectionné le mortier-colle weber.col flex, comme le préconise l'Avis Technique du système d'étanchéité. Ce mortiercolle déformable à double consistance est classé C2S1 ET/EG selon la norme NF EN 12004 « Colles à carrelage - Exigences, évaluation de la conformité, classification et désignation ». Pour conclure cette dernière phase et après avoir respecté un temps de séchage de 24 heures, les carreaux ont pu être jointoyés. « Nous avons quatre carreleurs dans notre équipe, explique É. Le Carré. Nous sommes une entreprise de travaux spécialisés et il est primordial

pour nous que nos compagnons soient polyvalents. Nous devons en effet à la fois réaliser une étanchéité efficace et durable, et avons également une obligation esthétique et de mise en œuvre dans les règles de l'art pour la protection finale, ici en carrelage. » L'ensemble de ces travaux de rénovation s'est échelonné sur une période de 16 mois. La résidence est désormais parée pour évacuer les eaux de pluie convenablement et bénéficie d'un revêtement flambant neuf sur ses terrasses et balcons.

R.V.